

a été annoncé publiquement, toutefois, qu'une quinzaine de mois après, M. Breakey a formé un syndicat, à qui cette propriété fut transmise à un prix profitable pour M. Breakey, et que cette propriété doit être exploitée par ce syndicat. Pendant les quinze mois en question, il ne faut pas oublier que des circonstances se sont présentées à l'effet d'augmenter la valeur des limites en question. Un embranchement du Chemin de Fer Québec et Lac St-Jean a été construit sur le St-Maurice, dans le voisinage de ces limites; la construction du Pont de Québec avançait avec rapidité, promettant une ligne directe pour le transport du bois des limites, aux scieries, et enfin, dans le même temps, il s'est produit une hausse considérable et inattendue sur le prix du bois de pulpe et sur le bois en général. Mais malgré toutes ces circonstances, je ne crains pas d'affirmer que l'avancé de M. Bourassa allant à dire que M. Breakey aurait réalisé des profits est absolument le produit de son imagination. Il n'existe pas de renseignements officiels à ce sujet, et tout ce que j'ai pu apprendre, c'est que Monsieur Breakey n'a réalisé qu'à peu près un cinquième de la somme mentionnée par Monsieur Bourassa.

Il ne faut pas oublier que dans les causes de Monsieur Breakey et de Monsieur Dupuis, deux causes dont Monsieur Bourassa s'occupe beaucoup, le prix d'adjudication aux enchères a été accepté en présence de marchands de bois des Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et de plusieurs autres des Etats-Unis, après que l'on eût publié les annonces pour ces limites, non pas seulement durant l'année 1905 mais pendant plusieurs années antérieures. Les marchands de bois sont aussi avisés que moi que ce soit, lorsqu'il s'agit d'obtenir un avantage, et si ces limites eussent été vendues à un prix ridiculement bas, comme l'affirme Monsieur Bourassa, ces autres marchands de bois, qui étaient présents ce jour-là, auraient trouvé moyen de les obtenir aussi bien que Monsieur Breakey.

## L'AFFAIRE DUPUIS

Relativement à la transaction concernant M. Dupuis: J'ai toujours compris que M. Dupuis avait acheté la propriété aux enchères publiques pour le compte d'un client qui, plus tard, ne l'a pas acceptée; après avoir attendu plusieurs mois, Monsieur Dupuis s'est estimé très heureux de pouvoir se débarrasser de cette limite, sans profit aucun. Dans une lettre adressée aux journaux, il l'affirme lui-même et il est probable qu'il est mieux renseigné sur cette question que ne l'est Monsieur Bourassa, dont l'audace sans bornes en des questions aussi sérieuses est si tristement déplorable.

Monsieur Dupuis s'est retiré de la politique et il ne peut venir se défendre sur les hustings. Il est assurément étrange de constater que bien que Monsieur Dupuis fût à son siège, à la Législature, trois ans après la date de cette vente, qui eut lieu en 1904, personne ne s'est plaint jusqu'alors de cette transaction.

## LES BOIS D'ONTARIO

Voulez-vous me permettre de vous dire un mot de la valeur relative des limites à bois dans Québec et dans Ontario? Tous les marchands de bois avec qui j'ai causé sur le sujet m'ont déclaré qu'ils ont vu Monsieur Booth, du témoignage duquel j'ai déjà parlé, qu'il est plus profitable de faire chantier dans la province d'Ontario que dans la province de Québec. La principale raison est celle-ci: dans Ontario, ils ont beaucoup plus de vin que nous et il est beaucoup plus facile de transporter les provisions et le matériel dans les chantiers ainsi que de descendre le bois: nos limites sont beaucoup plus éloignées et beaucoup plus difficiles d'accès. Comme le dit le sénateur Edwards dans une récente entrevue qu'il a donnée à "La Presse," la province d'Ontario est réellement une Péninsule presque entourée des eaux du Lac Supérieur, du Lac Huron, de la Baie Géorgienne, du Lac Erié, Ontario et de la Rivière Ottawa. Les rivières qui aboutissent à ces lacs rendent la descente du bois extrêmement facile et bien plus profitable que les mêmes opérations faites